



# **PATINAGE DE VITESSE**

2024

# **OFFICIEL**

#### Note:

Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente. Le texte rayé en rouge est un retrait par rapport à l'année précédente.

#### **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

#### 1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

#### 2. Représentation

2.1.Lors des finales, les participants représentent la délégation où leur club est localisé (lieu de l'adresse civique du club).

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

- 2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.
- 2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

#### 3. Participation

- 3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.
- 3.2. Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque arrondissement.

#### 4. Exclusions

- 4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.
- 4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.
- 4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1er septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

#### 5. Pénalité

- 5.1. En sports individuels
  - 5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.
- 5.2. En sports collectifs
  - 5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Cependant, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.
  - 5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Cependant, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

### 6. <u>Déroulement des compétitions</u>

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

# 1. CATÉGORIES ET DISTANCE

Sur piste ovale:

6 ans: 100 m, 200 m et 100 m

7- 8 ans: 200 m, 400 m et 200 m

9-10 ans: 200 m, 400 m et 300 m

11-12 ans: 200 m, 400 m et 500 m

Il y aura des qualifications et des finales pour les deux premières distances.

La troisième distance sera une finale seulement.

#### 2. INSCRIPTIONS

Les délégations par l'entremise des clubs devront avoir soumis leur liste de patineurs et substituts à la date demandée par leur délégation. La date limite est le 28 février 2024 à 23H59 heures. Référez-vous aux dates limites transmises par votre délégation afin de vous assurer de respecter les délais d'inscription;

Ils devront avoir remis une liste à jour au comité organisateur 10 jours avant la compétition;

Ils ont jusqu'au mercredi 23 h 59 précédant les Jeux pour annoncer leurs substitutions de dernière minute;

Le matin même de la compétition, chaque délégation aura droit au total à une seule substitution.

# 3. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX : (Exclusion, Article 4.3)

#### Réseau municipal

Le réseau régional de l'ouest du Québec **Circuit Liliane** — **Lambert et C l'Fun.**Dans les délégations où le patinage de vitesse est présent <u>et</u> desservi par un club existant.

#### Réseau provincial

Aucun dans les catégories au programme des Jeux

#### Admissibilité

Au moment de la tenue des Jeux de Montréal 2024, les patineurs acceptés aux Jeux seront ceux portant des patins à longues lames et faisant partie des niveaux de compétition C'L'FUN ou Liliane-Lambert.

Exclusion : (extrait du règlement de l'association régionale, région ouest).

 Un athlète qui participe au Circuit Liliane-Lambert et qui atteint les standards requis pour accéder au niveau interrégional lors d'une compétition de niveau initiation est exclu des Jeux de Montréal.

#### Médailles

Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises pour chacune des distances aux trois (3) premiers patineurs de chacune des catégories.

Aucune médaille ne sera remise pour le cumulatif des trois distances.

# ACTIVITÉ: PATINAGE DE VITESSE (longue lame)

SPORT	CATÉGORIES	+ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	*REMARQUES
(inscription)		Après le 30 juin				
		Avant le 1 <sup>er</sup> juillet				
Patinage de				Dix-huit (18)	Non	EXCLUSION:
vitesse	6 ans	2017-2018*		participants		
Réguliers : (18)			G/F	par délégation		Voir règlements
Substituts : (12)						spécifiques
Total : (30)	7-8 ans	2015-2016		Pas de limite par		
			G/F	catégorie d'âge ou		Âge :
				de sexe.		La catégorie d'un
	9-10 ans	2013-2014		Douze (12)		patineur est déterminée
			G/F	substituts au total.		selon son âge au 1 <sup>er</sup>
						juillet de la saison en
	11-12 ans	2011-2012				cours tel que stipulé par
		*Avoir maximum	G/F			Patinage de Vitesse
		12 ans en date de				Québec (PVQ).
		la compétition				

Les catégories seront partagées en sous-groupes pour toutes les catégories des Jeux lorsque le temps des patineurs inscrits aux Jeux rendra le tout nécessaire afin que les jeunes bénéficient d'une compétition équitable entre eux.

# Légende: G : garçon

F : fille

### POINTAGE PERFORMANCE (SPORTS INDIVIDUELS) (40 %)

#### Par catégorie :

Dans chaque épreuve l'athlète classé premier marque 40 points, le deuxième 38 points et ainsi de suite en descendant jusqu'à la dernière place, les derniers étant assurés d'avoir au moins 2 points. Le maximum est de 40 points pour chaque catégorie (minimum 2 points).

#### NOTE IMPORTANTE: LE SYSTÈME DE POINTAGE PERFORMANCE A ÉTÉ REVU DEPUIS L'ÉDITION 2015

e la délégation de la délégation	= 40 points	S
le la délégation		
ic ia aciegation	= 38 points	S
de la délégation	= 36 points	S
de la délégation	= 34 points	S
	le la délégation	

#### POINTAGE - ESPRIT SPORTIF (20 %)

# 20 points sont accordés pour l'esprit sportif

Pour 10 points - Les délégations (athlètes et entraineurs) seront évaluées sur cinq (5) éléments suivants (2 points chacun) :

- 1) Ponctualité
- 2) Respect des règlements
- 3) Respect des officiels (mineurs et majeurs)
- 4) Respect de ses athlètes (pour les entraineurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes)
- 5) Respect de l'adversaire
  - Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 2

#### Pour chaque 10 points:

La délégation ayant le plus de patineurs à sa première participation aux Jeux de Montréal, obtient 10 points, le suivant 9 points, le suivant; 8 points, et ainsi de suite. S'il y a égalité, les délégations obtiennent le même pointage, cependant on tient compte des égalités des délégations dans la décroissance du pointage.

Ex. : 2 délégations ont 16 nouveaux athlètes, et ce sont ceux qui en ont le plus. Donc, 10 points chacun. La délégation suivante a 15 nouveaux athlètes, il obtient donc 8 points puisqu'il y a deux délégations devant lui. (Personne n'obtient 9 points dans ce cas de figure).

Patinage de vitesse — devis technique 2024 Mise à jour : 16 février 2024